



JOURNANS
MAIRIE
01250 JOURNANS

Journans, le 29 mai 2019

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois du mois de mai, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de JOURNANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard SEYZERIAT, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 10

Etaient présents :

Mesdames Sylvie CHARVENET, Marie-Pierre CORDENOZ et Judicaëlle CEVASCO
Messieurs André TONNELIER, Denis DARMEDRU, Olivier AUDUC, Georges PUVILLAN, Jean-Claude BALLET et Jacques VERMEULIN

Excusée : Madame Farida BALLET

Secrétaire de séance : Monsieur Denis DARMEDRU

Monsieur le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour :

- ***ONF : route forestière et programme 2019***

Le conseil municipal donne son accord pour l'étude de ce nouveau point lors de la présente séance.

L'ordre du jour est abordé.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE : adopté à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE N°1

Affectation des résultats 2018 du budget annexe service eau sur le budget principal

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R 002 : Excédent antérieur reporté fonct				10 729.37 €
TOTAL R 002 : Excédent antérieur reporté Fonc				10 729.37 €
D 678 : autres charges exception.		10 729.37 €		
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		10 729.37 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT		10 729.37 €		10 729.37 €
INVESTISSEMENT				
R 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté				276.54 €
TOTAL R 002 : Excédent antérieur reporté Fonc				276.54 €
D 1068 : Excédents de fonctionnement		276.54 €		
TOTAL D 10 : Dotations Fonds divers Réserves		276.54 €		
TOTAL INVESTISSEMENT		276.54 €		276.54 €

EMPRUNT :

Monsieur le maire donne connaissance au conseil des différentes propositions d'emprunts qu'il a reçues concernant la réfection des sanitaires du camping et les changements de fenêtres et portes de l'école.

Le conseil municipal décide de demander à la **Caisse d'Épargne**, l'attribution du prêt ci-dessous :

- **30 000.00 €** destinés à financer les travaux du camping et de l'école aux conditions suivantes :
 - Durée : 3 ans
 - Taux fixe : 0.34 %
 - Échéance : annuelle
 - Frais de dossier : 200 €
 - 1^{ère} échéance : 25/01/2019

RÉVISION DES TARIFS DE LOCATIONS COMMUNALES :

Le conseil municipal révisé les tarifs des locations communales à compter du 1^{er} septembre 2019.

Salle communale pour les particuliers et le restaurant le Petit Campagnard pour les repas privés

- Avec chauffage **265.00 €**
- Sans chauffage **200.00 €**

Associations communales : 25.00 €

Associations extérieures autorisées :

- Demi-journée : **40.00 €**
- 1 jour : **80.00 €**
- Week-end : **160.00 €**

Apéritif (du lundi au vendredi soir) : 65.00 €

Chapiteau : 80.00 €

Le maire fait part au conseil municipal de la demande de l'association « Yoga au fil des sens » pour occuper la salle communale du lundi 19 au vendredi 23 août 2019. Le conseil valide la demande moyennant une location de 400.00 € pour la semaine.

CHEVAL BUGEY

Le maire fait part au conseil de la demande de Cheval Bugey qui consiste à installer un chapiteau de 6m x 12m au camping du 1er juillet au 31 août 2019.

Une randonnée passera 1 fois par semaine, le jeudi soir à partir de 16 h jusqu'au vendredi 12 h.

Le nombre d'enfants et d'accompagnateurs par semaine ne sera pas supérieur à 20 personnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : valide la demande de Cheval Bugey, et fixe le montant pour la saison estivale 2019

- enfants : 3.00 € /enfant/nuit
- adultes : 5.00 €/adulte/nuit
- emplacement : 10.00 €/nuit de présence

CIMETIÈRE :

Le conseil municipal valide les tarifs des concessions et des taxes funéraires au 1^{er} juin 2019, à savoir :

Concession :

- Concession temporaire (15 ans) : **110.00 €**
- Concession trentenaire : **220.00 €**

Columbarium :

- Pour 15 ans : **300.00 €**
- Pour 30 ans : **500.00 €**

Jardin des urnes (cavernes):

- Pour 15 ans : **70.00 €**
- Pour 30 ans : **100.00 €**

- Taxe de dispersion des cendres : **30.00 €**
- Taxe d'inhumation : **30.00 €**
- Taxe de dépose ou scellement d'urne : **30.00 €**

CHAPELLE SAINT-VALÉRIEN

Le conseil municipal souhaite rénover et réparer les vitraux de la chapelle. L'Art du vitrail, Madame Flavie Béréziat (meilleur ouvrier de France classe « vitraux d'art » 2011) a adressé son devis. Le montant des travaux s'élève à 1 716.00 € TTC.

Une deuxième solution a été proposée à la mairie par Mme Levy Christine. Elle consiste à établir un cahier des charges, restaurer ou changer les vitraux, consulter des artisans, des artistes et trouver des financements qui pourront être publics et/ou privés, souscriptions, éditions, autres....
Le conseil devra valider une des deux propositions.

Après discussion et avant de prendre une décision définitive, le conseil municipal laisse jusqu'à fin septembre 2019 à Mme Levy pour adresser en mairie son dossier complet et chiffré.

GOBELETS RÉUTILISABLES

Lors de la précédente séance, le conseil avait émis la possibilité d'acheter des gobelets réutilisables afin de les mettre à la disposition des associations de la commune lors de leurs manifestations.

Plusieurs devis ont été demandés.

MADE IN COM a été retenu par le conseil municipal pour l'achat de 800 ex de gobelets réutilisable 25/33 cl pour un montant de 371.84 € H.T. soit 446.21 € TTC

Le conseil municipal n'a pas retenu le devis pour les gobelets 15/18cl

Judicaëlle Cevasco s'occupe du visuel. Une fois le BAT signé les verres seront disponibles sous 12 jours ouvrables.

Le conseil municipal demande que les associations prennent une caution pour ces verres. Les verres seront comptabilisés avant et après chaque manifestation. La commune demandera aux associations 1.00 € par verre manquant, ce qui permettra d'effectuer un réassort.

EMPLOI SAISONNIER :

La commune souhaite créer un emploi saisonnier pour alléger le travail de l'agent technique notamment au moment de la tonte et surtout pour les travaux de l'école qui doivent être faits pendant les vacances estivales.

Le conseil municipal valide la création de ce poste qui sera inscrit au tableau des emplois permanents pour une durée de 35 heures.

Pour cette année 2019, la durée du contrat saisonnier sera du 1^{er} juillet au 2 août 2019. Il pourra être reconduit si nécessaire.

Plusieurs candidatures ont été faites en mairie. Le conseil municipal retient la candidature de Monsieur Benjamin Larcher.

RESTAURANT SCOLAIRE :

Le maire donne connaissance de l'avenant n° 3 au contrat du 07 juin 2016 entre la SAS BRIDON DISTRIBUTION GASTRONOMIE – BOURG TRAITEUR et la Commune de JOURNANS concernant la livraison des repas en liaison froide au restaurant scolaire.

Le coût du repas, pour l'année scolaire 2019/2020, passe de 3.19 € TTC à 3.23 € TTC pour les repas enfants et de 4.56 € TTC à 4.61 € TTC pour les repas adultes. Le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant n° 3 au contrat du 07 juin 2016

ONF :

Vente groupée de bois : Le maire donne lecture de la convention entre l'ONF et la commune de Journans pour la vente groupe de bois. Les parcelles mises à disposition pour cette vente sont 1 – 6 -7_UP avec un volume prévisionnel à exploiter de 667 m3.

Prévision de recette : 2 874.30 € - prévision de charges : 1 362.74 € = recette nette attendue par la commune : 1 511.56 €

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention.

Route forestière : le maire indique au conseil municipal que la route forestière réalisée en collaboration avec la commune de Saint-Martin-du-Mont est achevée. La réception des travaux a eu lieu le 22 mai dernier.

Suite à cette réunion afin que les grumiers puissent encore mieux accéder à notre forêt et donc avoir une meilleure exploitation de celle-ci, une route forestière avec place de dépôt et retournement peut-être créée dans le prolongement de celle qui vient d'être achevée.

Plusieurs propositions ont été faites par l'ONF :

- 1^{re} : une route de 530 m avec 1 place de dépôt et retournement,
- 2^e : une route de 830 m avec 2 places dépôt et retournement
- 3^e : une route de 830 m avec 2 places dépôt et 1 place de retournement
- 4^e : une route de 830 m avec 1 place dépôt et retournement

	1 ^{re} proposition	2 ^e proposition	3 ^e proposition	4 ^e proposition
Montant du projet : estimation travaux + MO H.T.	5 512.64 €	9 074.24 €	7 730.24 €	8 626.24 €
Financement 50% Département	2 756.32 €	4 537.12 €	3 865.12 €	4 313.12 €
Autofinancement commune H.T.	2 756.32 €	4 537.12 €	3 865.12 €	4 313.12 €

Le conseil municipal donne son accord de principe pour la création de cette route forestière, le dossier définitif sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

Programme 2019 : des travaux de maintenance pour un montant de 290.00 € H.T. et des travaux sylvicoles pour un montant de 470.00 € H.T. sont prévus. Le conseil municipal après en avoir débattu ajourne ces travaux.

URBANISME

PC 001 197 18 D 0003 – M. LONG Eric - réhabilitation d'un bâtiment en 3 gîtes - 120, rue du Puits : permis accordé le 16 mai 2019.

DP 001 197 19 D 0008 – M MACQUART Dominique – 101, rue de l'Eglise – Agrandissement d'une fenêtre – dossier déposé le 20/04/2019 – arrêté non opposition le 20/05/2019.

DP 001 197 19 D 0009 – M DARBON Lilian – 36, rue de Boisserolles – création d'une terrasse et d'un balcon – dossier déposé le 26/04/2019 arrêté non opposition le 11/05/2019.

DP 001 197 19 D 0010 – M GEOFFROY Roland – 181, rue du Moulin – construction d'un abri de jardin – dossier déposé le 06/05/2019

DP 001 197 19 D 0011 – BALLETT Joseph – 16, chemin de Vaux – réfection de toiture – dossier déposé le 13 mai 2019

DP 001 197 19 D 0012 – BALLETT Joseph – 51, Les cours – réfection de toiture – dossier déposé le 15 mai 2019

CU 001 197 19 D 0002 – Maître Barbara BREUIL – connaître les droit de l'urbanisme – dossier déposé le 15 mai 2019

COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION DE BOURG-EN-BRESSE

Le maire fait le point sur les actions et services de la CA3B

Transport à la demande : mise en place à partir de septembre 2019 d'un transport collectif aller et retour, 3 fois par jour vers la ville centre. Les modalités pratiques seront précisées prochainement.

Ordures ménagères : la redevance incitative prendra fin au 31/12/2019. À partir de janvier 2020 la participation des OM sera assise sur les taxes foncières.

Plan d'équipement territorial (PET) : le maire présente le PET au conseil municipal. Pour être subventionnable (département + région 80%), le projet doit intéresser plusieurs communes.

Le maire propose d'inscrire le four à bois communal et indique que la commune de Tossiat serait d'accord pour également l'utiliser. Après discussion, le conseil municipal indique qu'il y a déjà plusieurs fours à bois privés sur la commune et que ceux-ci sont prêtés aux associations.

Le conseil municipal souhaiterait plutôt l'aménagement du site de la Reyssouze avec un théâtre de verdure. Ce site pourrait accueillir des spectacles de plein air. Monsieur Georges PUVILLAN prendra contact avec Monsieur Eric-Pierre MENARD, architecte paysagiste afin qu'il puisse proposer des aménagements pour ce site.

Le conseil municipal demande au maire de voir si ce projet peut être inscrit au PET.

QUESTIONS DIVERSES

Projet éolien : le projet est abandonné. Celui-ci se trouve dans un couloir de migration d'oiseaux.

Spectacle : le Théâtre de Bourg-en-Bresse nous propose d'organiser un spectacle « Partout des gens » le vendredi 22 novembre 2019. Le coût pour accueillir cette représentation serait de 300.00 € pour la commune. Le conseil municipal valide cette proposition.

Le maire lève la séance à 23 heures 30.

Le maire,

Gérard SEYZERIAT